

Réf: Dossier N° 016462

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVOIRE OPTIQUE » en abrégé « IVOIRE OPTIQUE »

Siège social Abidjan, Marcory, MARCORY ZONE 4 C,lot 270

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/04/2021 , et enregistrés au CEPICI le 04/05/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE OPTIQUE » en abrégé « IVOIRE OPTIQUE »

Objet : ACHAT ET VENTE DE LUNETTE ET ACCESSOIRES. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, MARCORY ZONE 4 C,lot 270

Dirigeant(s) : Mme ZHANG HONG (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-04134 du 17/08/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°21699/GTCA/RC/2021 du 17/08/2021

